

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Révision 3 du POS en PLU
approuvée par DCC du 11.04.2013

1ère Modification du PLU approuvée par Délibération du Conseil de la Métropole du 29/09/2015

3 - Orientations d'aménagement

3.1. Orientation d'aménagement du Stade

St ALBAN

aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

① SITUATION DE LA ZONE "AU du STADE"



RD 4

RD 914

avenue du 8 mai 1945

AU
du Stade

RD 14a

A 6

RD 14

② LES GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE LA ZONE AU du "Stade"

ACCÈS / DESSERTE / DEPLACEMENTS



PRINCIPES PROJETÉS :

- Une voirie primaire de desserte interne de la zone AU relie les deux départementales.
- Pour ne pas surcharger le rond-point à l'intersection des deux départementales, les tournes à gauche se font sur les ronds-points proches.
- Une voie de désenclavement du coeur de l'îlot est mise en attente.



SITUATION ACTUELLE :

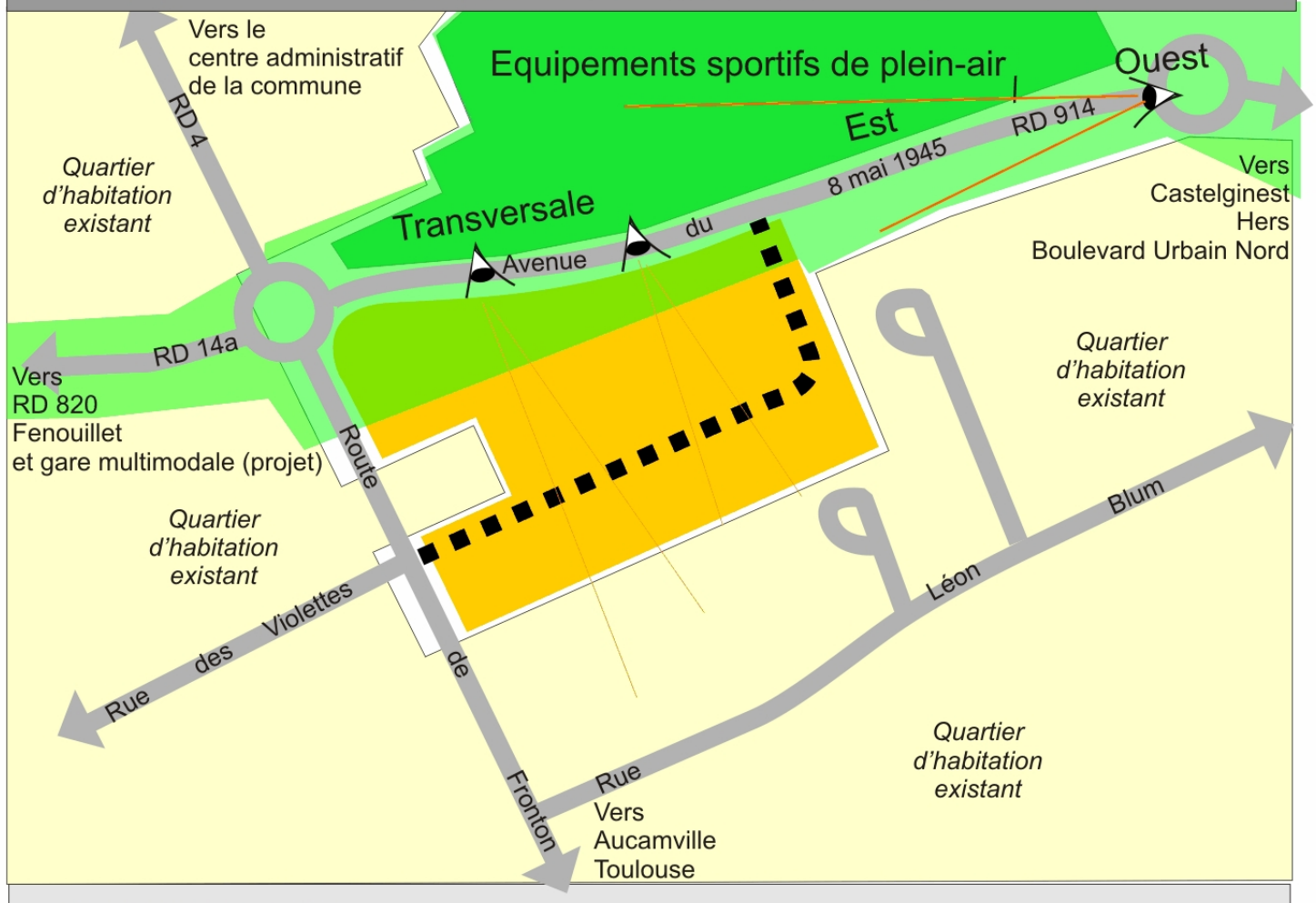
- Un réseau de Transport en Commun présent sur la RD 4.
- Une piste cyclable en site propre longe le côté nord de la RD 914 et le côté est de la RD 4.

PRINCIPES PROJETÉS :

- rapprocher l'urbanisation mixte du projet de TCSP programmé dans le SCOT et le PDU au-delà de 2020
- Création d'une liaison douce côté sud de la RD 914
- Dans la zone AU du "Stade", une liaison douce permet de relier la RD 914 à la rue Léon Blum.

② LES GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE LA ZONE AU du "Stade"

ESPACES VERTS ET PAYSAGES



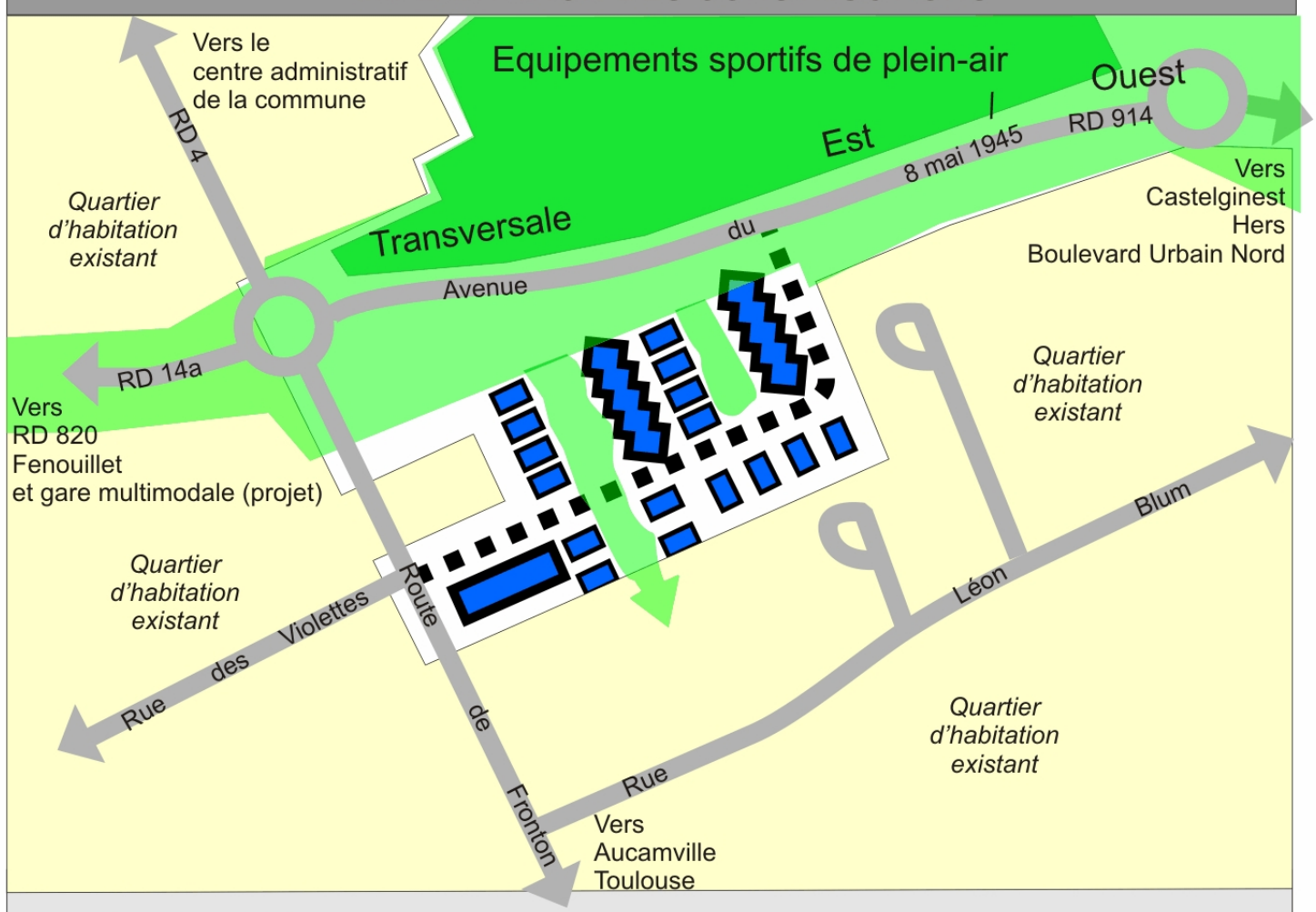
PRINCIPES PROJETÉS :

- Les espaces publics qui longent la RD 914 sont agglomérés pour structurer une transversale est/Ouest.

- Des ouvertures et des perspectives visuelles sont à créer et à valoriser.

- Les espaces verts à aménager dans la zone Au du "Stade" - pour notamment éviter l'effet couloir de circulation - :
  - apportent de l'épaisseur à la transversale et participent à sa construction paysagère,
  - sont prolongés à l'intérieur de la zone AU, jusqu'au coeur de lîlot et vers la rue L. Blum.

IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS



PRINCIPES PROJETÉS :

- Les constructions à dominante d'habitat collectif et/ou groupé sont implantées perpendiculairement aux départementales.

- Les nouvelles constructions individuelles sont au contact des zones pavillonaires limitrophes.

PLU du GRAND TOULOUSE - commune de SAINT-ALBAN

③



Périmètre de l'orientation d'aménagement du "Stade"

ORIENTATIONS URBAINES ET PAYSAGÈRES

R+2 — Secteur à dominante habitat individuel
Secteur à dominante habitat collectif et/ou groupé
Nombre maximal d'étage par secteur

Transversale Est/Ouest : Espaces de circulations à paysager

Traitement végétal renforcé support de circulations en "mode-doux"

Liaison douce à créer (tracé indicatif)

rue — Voies existantes

Piste cyclable en site propre existante

Voie principale de desserte de l'opération à créer(tracé indicatif)

Accès à l'opération
(connexion à la RD 4 et localisation obligatoires)

Accès à l'opération (connexion obligatoire à la RD 914, localisation de principe)

Venelles paysagées
(localisation indicative)

Accès de désenclavement en attente

Perspectives visuelles à conserver (localisation de principe)

Éléments d'informations complémentaires

PROGRAMME DE LOGEMENTS ESTIMES :

Densité brute recommandée par le SCOT : 50 logements /hectare
Nombre de logements estimés = environ 100 à 120 dont :
- ~~30%~~35% de logements locatifs sociaux aidés
- 20 à 25 logements individuels, et
- environ 80 à 100 logements en collectifs et/ou groupés